



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### lois de financement de la sécurité sociale

Question écrite n° 69719

#### Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des finances et des comptes publics, chargé du budget, sur le rapport de la Cour des comptes de septembre 2014 sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale. La Cour des comptes recommande d'éliminer les biais de construction pouvant conduire à une surévaluation du tendanciel et vérifier la crédibilité de la prévision au regard des ruptures de tendance observables, notamment dans les domaines du médicament et des indemnités journalières ; à cette fin, d'utiliser des données exogènes. Elle lui demande de bien vouloir préciser si le Gouvernement entend suivre cette recommandation.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Le Callennec](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69719

**Rubrique :** Finances publiques

**Ministère interrogé :** Budget

**Ministère attributaire :** Action et comptes publics

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 novembre 2014](#), page 9719

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)